

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OuiConsigne.fr :
la plateforme qui sécurise l'argent des travaux avant que les tensions ne s'installent

Abandon de chantier, acomptes perdus, entreprise qui cesse son activité, factures impayées, fournisseurs non réglés : derrière de nombreux conflits liés aux travaux, la difficulté n'est pas toujours technique. Elle est souvent financière.

Un client hésite à verser des fonds avant d'avoir constaté l'avancement réel du chantier ; une entreprise, de son côté, doit engager des dépenses, commander des matériaux et mobiliser des sous-traitants sans être certaine d'être payée dans les délais.

- 15% des chantiers sont abandonnés en cours de réalisation,

- Les défaillances d'entreprises du bâtiment représentent ¼ **du total des défaillances** en France (65 764 en 2024).

- Le délai moyen de paiement d'une facture dans le bâtiment est passé à 75 jours

Cette défiance réciproque peut fragiliser le projet avant même le premier coup de marteau.

Imaginée par Thierry della Rovere, expert judiciaire et professionnel de bâtiment depuis plus de vingt-cinq ans, OuiConsigne.fr propose de sortir de ce face-à-face risqué.

La plateforme permet de consigner les sommes destinées aux travaux sur un compte sécurisé, puis de les débloquer progressivement selon des modalités définies à l'avance par le client et l'entreprise.

Une façon concrète de protéger les deux parties, de prévenir les impayés et de remettre les enjeux techniques, esthétiques et opérationnels au centre du chantier.

N'étant plus pollué par le côté financier, les aspects techniques, esthétiques et opérationnels du chantier redeviennent le cœur de votre projet.



Lors d’un chantier, le premier point de rupture est souvent l’argent

Lorsqu’un chantier se dégrade, les regards se tournent naturellement vers la qualité des travaux. Pourtant, l’expérience de Thierry della Rovere montre que de nombreux litiges trouvent leur origine bien en amont : dans un acompte versé trop tôt, une facture bloquée, un besoin de trésorerie non anticipé ou un désaccord sur l’état d’avancement réel du projet.

Les situations sont multiples : des particuliers ont payé des travaux qui ne seront jamais réalisés ; des entreprises attendent des règlements indispensables à la poursuite du chantier (financer leurs fournisseurs, les matériaux, leurs sous-traitants…) ; une cessation d’activité ou un dépôt de bilan laisse le client sans recours possible.

Dans ce climat, chacun cherche légitimement à se protéger. Le client ne veut pas engager davantage d’argent sans garantie. L’entreprise, elle, ne peut pas avancer indéfiniment les coûts du chantier. Le désaccord financier finit alors par contaminer l’ensemble de la relation et bloquer l’avancement du chantier.

OuiConsigne.fr intervient précisément à cet endroit : non pas après le conflit, mais avant qu’il ne devienne inévitable.



Un compte commun, des règles claires, des paiements au rythme du chantier

Le fonctionnement de OuiConsigne.fr repose sur une mécanique simple et lisible, définie conjointement par le client et l'entreprise.

Les deux parties ouvrent gratuitement un compte sur la plateforme. Elles déterminent ensuite le montant à consigner ainsi que les modalités de versement. Le déblocage peut être organisé au mois, par phase de travaux ou selon un pourcentage d'avancement préalablement établi.

Le déroulement s'effectue alors en plusieurs étapes :

- Le client consigne les fonds destinés à l'opération ;
- Les sommes sont conservées sur un compte spécial sécurisé ;
- Lorsqu'une phase du chantier est terminée, le client valide le déblocage de la part correspondante ;
- Après vérification, les fonds sont versés à l'entreprise sous 48 heures ouvrées.

L'entreprise peut choisir de percevoir l'intégralité des sommes qui lui sont dues. Elle peut également choisir d'en répartir une partie directement à ses fournisseurs ou à ses sous-traitants. Cette possibilité lui évite d'avancer certains montants sur sa propre trésorerie et contribue à sécuriser l'ensemble de la chaîne de paiement. Cette répartition n'est pas accessible au client.

La commission appliquée par OuiConsigne.fr varie selon le montant de l'opération. À titre d'exemple, elle s'élève à 250 euros pour des travaux d'un montant allant jusqu'à 50 000 euros.

Ni avance à l'aveugle, ni crainte de l'impayé

Pour le client, le principal bénéfice est immédiat : l'argent reste protégé tant que les travaux convenus ne soient pas bien réalisés. Il n'est plus nécessaire de verser des sommes importantes sans visibilité sur la suite du chantier.

Pour l'entreprise, les fonds sont déjà disponibles et réservés au projet. Il n'y a plus de risque d'impayé est donc fortement réduit. Elle peut engager les travaux avec davantage de visibilité, planifier ses achats et organiser les règlements de ses partenaires.

Cette double protection modifie la relation entre les parties. L'argent devient un élément encadré, dont les règles ont été acceptées dès le départ (planning, prestations, prix…).

Le fait que l'argent soit disponible mais bloqué sur le compte séquestre incite chacun à trouver rapidement une solution en cas de désaccord.

Le chantier peut alors retrouver son véritable objet : la bonne exécution des travaux, le respect des choix convenus, la résolution des questions techniques et la qualité du résultat final.



Quand les fonds sont protégés, le dialogue peut reprendre sa place

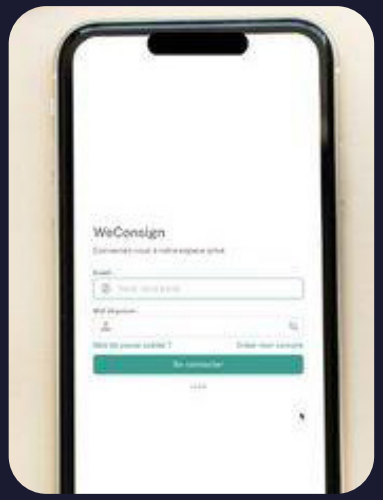
OuiConsigne.fr ne prétend pas faire disparaître tous les désaccords. Un retard, une modification, une réserve ou une divergence d'interprétation peuvent toujours survenir. Mais la consignation empêche que l'intégralité des sommes soit versée avant que la situation ne soit clarifiée.

En cas de litige, les fonds concernés restent bloqués jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Thierry della Rovere peut éventuellement intervenir, au même titre qu'un autre expert, pour favoriser un accord amiable, en s'appuyant sur son expertise du bâtiment.

Si un abandon de chantier est avéré, si l'entreprise dépose le bilan ou cesse son activité, le client récupère l'argent qui n'a pas encore été débloqué.

La plateforme crée ainsi un espace de négociation plus équilibré : le client n'a pas perdu les fonds destinés à la suite des travaux et l'entreprise sait que les sommes correspondantes aux prestations effectivement réalisées peuvent être versées une fois l'accord obtenu.





PASTA BELLA
emporter + savourer

POMME DE PAIN

Des particuliers aux grandes enseignes : une même exigence de sécurité

La plateforme s'adresse aux particuliers, aux artisans, aux TPE et PME du bâtiment, mais aussi aux architectes, maîtres d'œuvre, syndics et associations.

Elle entend, entre autres, mieux protéger les personnes les plus exposées aux pratiques d'entreprises indélicates (les femmes seules et les personnes âgées en particulier sont identifiées comme étant un public particulièrement vulnérable).

Mais la sécurisation des fonds ne concerne pas uniquement les petits chantiers. Les entreprises et réseaux d'enseignes doivent eux aussi piloter des rénovations, des créations de points de vente et des interventions impliquant de nombreux prestataires.

L'enseigne "Pomme de Pain" fait déjà confiance à OuiConsigne pour l'accompagnement de ses travaux de rénovation et la création de nouveaux restaurants en franchise et en nom propre.



Une idée forgée au contact direct des chantiers et des tribunaux

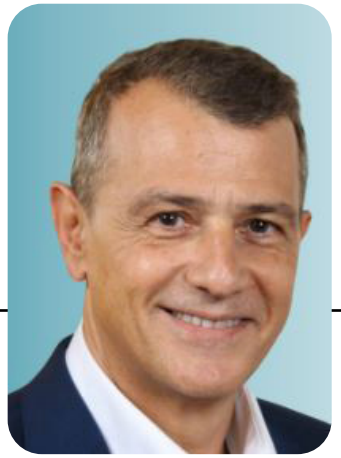
OuiConsigne.fr a été créée par Thierry della Rovere, expert judiciaire depuis 2015 auprès de la Cour d'appel de Paris et des Cours administratives d'appel de Paris et Versailles.

Il dirige également depuis plus de vingt-cinq ans l'agence TDR, spécialisée dans le développement et l'agencement de restaurants, de magasins et de bureaux. L'agence compte plus de 650 réalisations pour de grandes enseignes, parmi lesquelles Pomme de Pain, Vastned, Columbus, Starbucks, Mango, Zara, Gucci, Prêt à Manger, Sushi Shop, Autogrill et Air France.

Son parcours l'a placé des deux côtés du problème : au cœur de la réalisation concrète des chantiers, mais aussi face à leurs difficultés.

Au fil de ses missions d'expertise juridique, il a constaté que de nombreuses procédures auraient pu être évitées si les paiements avaient été organisés et sécurisés dès le départ. **Les problèmes de qualité peuvent souvent être discutés, évalués et corrigés. Les difficultés financières, en revanche, bloquent rapidement toute possibilité de dialogue.**

De cette conviction est née OuiConsigne.fr : intervenir en amont pour protéger le financement et, par conséquent, favoriser l'exécution des travaux.



Installer un nouveau réflexe dans le secteur du bâtiment

Avec OuiConsigne.fr, l'objectif n'est pas seulement de proposer un nouvel outil numérique.

La plateforme défend une logique de prévention, en cherchant à instaurer un cadre financier clair, partagé et sécurisé dès le lancement d'un chantier.

En protégeant simultanément les intérêts des clients, des entreprises et de leurs partenaires, elle entend contribuer à instaurer des relations plus sereines, réduire le nombre de litiges et permettre aux projets de travaux de se dérouler dans un climat de confiance retrouvé.



OuiConsigne

Pour en savoir plus

Site web

Réalisé par **Mon studio graphique**